

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 24 Juillet à 20h, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/07/2025 Affichée le : 18/07/2025

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare – J. Lefèvre - G.Touraine - J. Losier - H. Pautre - M. Dahinden - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay – I. Lemoine

ABSENTS : S. Guehl (donne Pouvoir à H. Pautre) – P. Harou (absent excusé) – S. Perdrix (absente excusée) – C. Colas (donne Pouvoir à JF Drumare)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JF Drumare

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 11	Votants : 13

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 18/07/2025.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 Juin 2025

Monsieur le Maire remercie M. Touraine pour la rédaction du procès-verbal de la dernière réunion du 19 Juin dernier, en l'absence de la secrétaire de Mairie, et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu dudit procès-verbal, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire les invite à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération).

2- Proposition de la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge à partir de 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune a actuellement deux représentants à la Communauté de Communes (lui-même et M. Drumare, 1^{er} Adjoint). A compter de 2026, en raison d'une décision préfectorale, Saint-Pierre-de-Cormeilles serait susceptible de perdre un représentant, comme la commune de Drucourt. Pour rappel, Lieuvin Pays d'Auge est une intercommunalité composée de 51 communes. Elle est administrée par son conseil communautaire, composé pour la mandature 2020-2026 de 69 délégués communautaires représentant chacune des communes membres (dont le nombre pour chaque commune est déterminé en fonction du nombre d'habitants). M. le Maire explique que plutôt que de rester sous le Droit Commun, il faudrait faire le choix d'opter pour l'Accord Local, ce qui permettrait éventuellement à notre commune de conserver deux représentants (mais ceci devrait encore être voté en Conseil Communautaire).

Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de M. le Maire d'opter pour l'Accord Local et d'en faire part à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge.

3- Création d'un emploi de secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire explique que lors de l'embauche de Mme Doignies à l'été 2016, en remplacement de Mme Besnard, aucune délibération n'avait été prise pour la création d'un poste de secrétaire de Mairie.

Considérant qu'il ne s'agit que d'une formalité administrative, Mme Doignies ayant depuis longtemps été titularisée, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette création de poste.

4- Etude pour emprunts court terme et long terme

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion au mois de Juin, seule la Caisse d'Epargne avait fait deux propositions, la première pour un emprunt de 105 000.00 € sur 10, 12 et 15 ans, la seconde pour un emprunt de 80 000.00 € sur 2 ans. Depuis, nous avons également reçu deux propositions du Crédit Agricole, pour les mêmes montants et mêmes durées.

Après concertation, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt de 105 000.00 € sur 12 ans (au taux de 3.34%), et la proposition de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 80000.00 € sur 2 ans (au taux de 2.53%). Les remboursements se feront de manière trimestrielle pour la première proposition, et de manière annuelle pour la seconde.

5- Etude des devis complémentaires concernant les travaux autour de la Mairie

Monsieur le Maire propose dans un premier temps aux membres du Conseil Municipal de sortir afin de se rendre compte de l'avancée des travaux autour de la Mairie. M. Drumare, Président de la Commission Travaux, explique ce qui a déjà été fait et les compléments qu'il va falloir prévoir.

Ainsi, le devis prévisionnel établi par le Maître d'œuvre montre les ajustements suivants :

- 6262.03 € de plus sur la partie voirie ;
- 13065.55 € de plus sur la partie assainissement ;
- 457.61 € de moins sur les travaux de finition ;
- 17163.02 € de travaux supplémentaires (dont un portail coulissant pour accéder au parking de la salle des fêtes).

Le coût global des travaux s'élèverait à 260 522.58 € HT.

En parallèle, l'entreprise MARIDOR a établi un devis complémentaire de 1947.54 € TTC pour le raccordement en eau de la salle des fêtes, les canalisations existantes étant devenues trop vétustes.

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES a pour sa part fait un devis complémentaire d'un montant de 4230.00 € TTC (enrobé le long du mur du cimetière).

Enfin, l'entreprise MICKA ELEC a fait un devis de 1844.82 € TTC pour l'éclairage de la rampe PMR devant la Mairie.

Le Conseil à l'unanimité décide d'approuver ces ajustements et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Questions et informations diverses

M. le Maire informe les membres du Conseil que le montant des travaux relatifs à la vidéoprotection étant plus élevés que prévu, il faut refaire la demande de DETR. La commission attribuant les dotations en question se réunira le 20 Septembre.

M. Touraine indique que les résultats du concours ID-MARCHE sont connus, et que Saint-Pierre-de-Cormeilles ne fait pas partie des lauréats. 5 communes (sur les 34 qui ont participé) vont se voir attribuer un prix de 100 000.00 €. M. le Maire salue néanmoins la qualité du dossier et remercie M. Touraine pour son travail.

En prévision des congés d'été de l'employé communal, M. le Maire souhaite savoir qui peut le remplacer pour l'arrosage des fleurs du bourg. M. Legay se propose pour la première semaine, M. Losier pour la deuxième et M. Delabarre pour la troisième.

Fin de la séance : 22h00

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du :

Affiché le :

Le Maire,

Jacky LESAULNIER

Le secrétaire de Séance :

Jean-François DRUMARE

